

Le Rappel Républicain

DE LYON

Journal Démocratique Quotidien

Dimanche 5 Juin 1904

Deuxième Année. — N° 157

ADMINISTRATION et REDACTION : 4, Rue Stella. — Téléphone 15-39. — Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON. — Téléphone 15-39.

LE DRAME D'AIX-LES-BAINS DEVANT LES ASSISES

FAITS DU JOUR

Le capitaine Dautriche a subi un premier interrogatoire en présence de son défenseur M. Auffray. Celui-ci a déclaré qu'il espérait que son client serait sous peu remis en liberté.

De graves désordres se sont de nouveau produits à Lorient où les émeutiers ont essayé d'incendier une église.

La situation ne fait qu'empirer à Brest. Les dockers sont décidés à la résistance à outrance.

La journée a été consacrée aux plaidoiries des défenseurs de Giriat et Bassot.

CARNET DU DIMANCHE

Tous les bons Français doivent se féliciter de la séance de vendredi à la Chambre, où une majorité formidable a affirmé, à la suite du ministre de l'Instruction publique, que l'école devait rester une école de patriotisme, et que les instituteurs devaient bannir de leur enseignement les théories criminelles et subversives qui se réclament de l'internationalisme.

Nous devons ce résultat à l'interprétation de notre ami Grosjean, député du Doubs, sur le livre du professeur Hervé qui certains instituteurs ont essayé d'introduire dans les écoles. On connaît M. Hervé ; c'est celui-là même qui demanda que le drapeau de chaque régiment soit planté dans le fumier, qui glorifia la désertion et qui excusa l'acte de l'anarchiste Caserio assassinant le regretté président Carnot. Ce sont les livres de cet intellectuel internationaliste que certains instituteurs voulaient mettre entre les mains des enfants ! Et ce sont les doctrines de M. Hervé qui gagnèrent peu à peu l'admirable corps des instituteurs primaires, qui ont accédé, dis-je, qui occupent la place d'honneur dans certaines revues pédagogiques ! Il faut être reconnaissant à M. Grosjean d'avoir signalé des faits aussi monstrueux, comme il faut être reconnaissant à M. Gauthier de Clagny d'avoir provoqué la réprobation énergique de M. Chaumié pour un tel livre et pour de telles doctrines.

En vain M. Jaurès a-t-il essayé de semer l'équivoque en agitant le spectre de la réaction ; en vain a-t-il menacé M. Chaumié pour son acte d'indépendance patriotique ; en vain a-t-il fait l'éloge de la plus pompeuse des théories humanitaires, la Chambre ne l'a pas suivi et, par 488 voix contre 60, elle a répudié les doctrines monstrueuses qui menacent l'âme même de la Patrie. Mais avais-je, hélas ! trop souvent l'occasion de blâmer énergiquement les votes de la Chambre pour que nous ne la félicitions pas sans réserves de l'acte de haute sagesse patriotique qu'elle a accompli vendredi. Nous savons trop que c'est un acte passager, obtenu par la fermeté de M. Chaumié, et qui, demain, peut être démenti par un vote diamétralement opposé, si le ministre tient un langage contraire à celui tenu

à la dernière séance. L'indépendance est la dernière vertu de cette majorité qui se rallie invariablement au panache ministériel, quelle que soit la couleur du panache.

Il faut espérer que les rares instituteurs qui oublient leur devoir de Français pour se mettre à la remorque de l'internationalisme comprendront le vote de la Chambre, et qu'ils auront à cœur, eux-mêmes, de réparer leurs erreurs. En créant l'école neutre Jules Ferry, qui fut un patriote incontesté, ne voulait pas seulement mettre l'instituteur à l'abri des querelles confessionnelles, mais il voulait le mettre également en garde contre les excès des doctrines sociales et humanitaires qui commençaient déjà à gangrener le corps universitaire. M. Chaumié, en se réclamant de Jules Ferry, est donc resté dans la tradition républicaine qui se confondait avec la tradition patriotique. C'est ce qu'a compris la Chambre, à l'exception de M. Jaurès et de ses amis.

Vous savez ce qui se passe à Lorient et à Brest. Émeutes, pillages, incendies, cortèges révolutionnaires aux chants de l'Internationale et de la Carmagnole, le terreur régnant dans les deux villes, le commerce suspendu, les honnêtes gens se barricadant chez eux, un silence présage de malheurs planant sur les hommes et les choses ! Les révolutionnaires bretons se préparent au grand chambardement, à la révolution sociale qui doit clore l'ère des temps actuels pour faire luire l'aurore d'une humanité régénérée ! Par le fer et par le feu, telle semble être leur devise ; quand ils n'assassinent pas, ils incendient ! Cela nous en promet de belles pour le « Grand Soir » rêvé par Proudhon, où la société craquera de toutes parts, où les flammes monteront dans le ciel, tandis qu'en bas râlent les victimes et qu'autour d'elles danseront les « vainqueurs » et les « créateurs » des temps nouveaux !

On me dira : Ce sont des accès passagers, des sautes de fièvre populaire et rien ne fait prévoir de pareilles éventualités. C'est mon avis. Le « Grand Soir » n'est point proche, car ceux qui pourraient faire une révolution sont entre les mains de socialistes et révolutionnaires jouisseurs qui trouvent la société excellente pour eux puisqu'elle les gorgent de satisfactions et ayant tout intérêt à éloigner l'heure de l'échéance fatale. Mais pendant combien de temps encore la voix des Jaurès, des Briand, des Augagneur, des capitalistes du prolétariat, sera-t-elle écoutée par les masses impatientes ? Le jour où le socialisme opportuniste aura vécu qu'adviendra-t-il ? Voilà le problème. C'est par des incendies, des pillages comme ceux de Lorient et de Brest, par des émeutes isolées que commença la Révolution ; ceux qui la déclinaient ne songaient point au tribunal révolutionnaire et à la guillotine, et cependant ils y laissèrent leurs têtes.

Le jour viendra où M. Combes et M. Jaurès s'apercevront qu'il est plus difficile de résister à la démagogie on marche que de briser les résistances de moines irrésolus et sans dotation, et que de jeter à la porte de chez elles de pauvres femmes coupables d'avoir fait

le bien. Leur vie sera peut-être le prix de leurs folies criminelles.

L'opinion publique est bien davantage intéressée par les débats du drame sensationnel d'Aix-les-Bains que par les débats sur la loi de deux ans. Pourvu loi de deux ans ! Sa discussion a lieu au milieu de l'indifférence générale. On s'en désintéresse parce qu'on n'en veut déjà plus, et ses plus ardens défenseurs prévoient le jour où l'on demandera son abrogation. Cette loi, en effet, ne satisfait ni la démocratie, ni la défense nationale. L'avenir est au service de dix-huit mois ou d'un an, avec de forts cadres de rengagés. Vous verrez qu'on y viendra bientôt.

En attendant, la loi de deux ans sera votée, parce que ministres, sénateurs et députés ne voudront pas qu'il soit dit qu'ils ont perdu leur temps.

Camille DIJOU.

Notes Politiques

SCANDALE JUDICIAIRE

Où ou non, le Parlement a-t-il voté une amnistie pour tous les faits relatifs à l'affaire Dreyfus ? Si c'est non, on peut recommencer toute l'affaire, arrêter encore une fois des officiers, traquer des archivististes et incriminer des experts. Si c'est oui, on se demande pourquoi le capitaine Dautriche est en ce moment sous les verrous.

L'amnistie couvre tous les crimes et délits qui ont pu être commis. De quel droit procède-t-on encore à de nouvelles arrestations d'officiers ?

Les faits reprochés au capitaine Dautriche se sont passés sous le ministère dreyfusard de M. le général de Galliffet. De quel droit accuse-t-on de machination les juges de Dreyfus ?

De prétendus grattages auraient été relevés dans la comptabilité des fonds secrets. De quel droit examine-t-on cette comptabilité ?

Tout le monde sait que, seul, le ministre a la responsabilité des fonds secrets. Il soumet ses comptes au président de la République, et personne n'a plus le droit ensuite de les contrôler et, à plus forte raison, de les critiquer.

Comment se fait-il alors qu'on fouille ces registres que personne n'a le pouvoir d'examiner ? Les fonds sont secrets ou publics ; s'ils ne sont pas secrets, qu'on révèle l'emploi de toutes les sommes et qu'on ne fasse pas d'exception pour une affaire spéciale.

De plus, dans la plainte du traître Dreyfus, il n'était pas question de tout cela. Le condamné arguait de trois faits. La cour de cassation avait à savoir si ces trois faits sont réellement nouveaux, et pas autre chose. Pourquoi se livre-t-elle à une enquête interminable sur des faits accessoires ? Pourquoi reprend-elle le procès depuis le commencement ?

Evidemment parce qu'elle n'a encore rien trouvé de favorable à Dreyfus et qu'elle cherche à côté. — E. M.

INFORMATIONS

Paris, 4 juin. UNE ENCYCLIQUE PONTIFICALE. — Le *Gi Blas* dit tenir d'un personnage bien informé l'assurance que le document pontifical adressé à l'épiscopat français paraîtra prochainement.

Dans ce document le Pape, avec beaucoup de douceur, mais sans aucun souci de la diplomatie, expliquera la raison qui le pousse à

agir comme il fit en protestant contre le voyage de M. Loubet. Il encouragera les évêques français à prier et à avoir confiance dans la providence.

LES DÉCORATIONS DES INSTITUTEURS. — Un journal du matin annonce que M. Chaumié se propose de décorer, à l'occasion de la fête du 14 juillet, un grand nombre de instituteurs patriotes. Nous sommes autorisés, dit *l'Humanité*, à démentir cette nouvelle officieuse. M. Chaumié n'a pas eu à prendre de décision sur l'attribution des croix du 14 juillet, alors que la Chambre ne s'est pas encore prononcée sur le projet qui attribue des croix aux fonctionnaires de l'enseignement primaire.

LA FRANCE ET L'ESPAGNE AU MAROC

Paris, 4 juin.

Le *Petit Parisien* dit être en mesure d'indiquer les grandes lignes de l'accord franco-espagnol relatif au Maroc. Les deux gouvernements déclarent qu'ils ne veulent pas changer l'état politique du Maroc, mais seulement délimiter leurs sphères d'influence.

L'Espagne adhère complètement à l'accord franco-anglais, notamment à l'article 4 (liberté commerciale) et à l'article 7 (interdiction de fortifier).

La France reconnaît qu'il appartient à l'Espagne de veiller à la tranquillité de la région nord du Maroc, entre les rivières Monloya et Sebou et jusqu'à la chaîne du Petit Atlas. Les ports de Tanger, Arcila, Larache, sont déclarés français.

L'homme politique espagnol dont le correspondant du *Petit Parisien* tient ces renseignements estime que le traité ne donne à l'Espagne que de la gloire sans profit, tandis que le voisinage de l'Algérie permettra à la France de tirer le meilleur parti de la région du Maroc qui lui échoit.

AUTOUR DE L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 4 juin.

INTERROGATOIRE DU CAPITAINE DAUTRICHE.

Le premier interrogatoire de fond du capitaine Dautriche a eu lieu à 10 heures du matin à la prison du Cherche-Midi. Il se termina à midi.

La *Patrie* dit que M. Auffray qui assistait son client a refusé de donner aucun renseignement. M. Auffray déclare seulement que Dautriche est seul maître de lui que jamais et qu'il répondait avec netteté et une assurance parfaites au capitaine instructeur Cassel, devant lequel il est entièrement impartial et corrompu.

M. Auffray a la certitude que l'innocence de Dautriche ne tardera pas à être reconnue.

AUDITION DU GÉNÉRAL DELANNE

La *Petite République* croit pouvoir affirmer que le général Delanne sera entendu (très prochainement) par la Cour de cassation. Elle ajoute que même si ce témoignage reconnaissait avoir donné l'ordre de subornation Czernuski, il ne courrait aucun risque étant couvert par l'amnistie.

Le capitaine l'argé, officier d'ordonnance du général André, doit se rendre aujourd'hui dans le cabinet du juge rapporteur, le capitaine Cassel, pour lui remettre certains documents.

LE CAPITAINE FRANÇOIS

Clermont-Ferrand, 4 juin.

Voilà dans quelles conditions a eu lieu la perquisition opérée à Riom chez le capitaine François, opération qui se rattache à l'arrestation du capitaine Dautriche. Hier à 5 heures, 4 officiers, dont 2 appartenant au parquet militaire de Paris, se sont présentés au domicile du capitaine François qu'on avait fait venir exprès des manœuvres de l'Allier. Plusieurs papiers ont été saisis.

Le capitaine François est allé dîner avec les deux officiers étrangers à la garnison. En quittant l'hôtel, toujours accompagné de ces deux officiers, il a annoncé qu'il partait en congé.

LE DRAME D'AIX-LES-BAINS

DEVANT LES ASSISES

La journée de la défense. — Le compare Robardet.

Plaidoirie de M. Henri Robert. — Les défenseurs

de Bassot. — Un incident. — Autour des

plaidoiries. — Le verdict.

CHAMBÉRY, 4 juin.

NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

AVANT L'AUDIENCE

Nous sommes arrivés au dernier jour de ces débats passionnants. A mesure que l'épilogue approche, l'intérêt semble s'accroître encore davantage.

La foule qui envahit les abords du Palais est encore plus dense qu'à l'ordinaire. Il est vrai que c'est aujourd'hui jour de marché à Chambéry, et l'affluence des gens d'alentour augmente l'animation dans les rues.

La voiture amenant les accusés est toujours l'objet d'une très vive curiosité.

La foule la suit en courant, essayant d'apercevoir, à travers les glaces du véhicule, les traits de Bassot et de Giriat. C'est vraiment un spectacle pittoresque que de voir ces gens, femmes des environs, portant un immense panier à provisions, vieillards en blouses neuves, enfants ou jeunes gens des alentours se pressant, se bousculant pour mieux voir, pour regarder encore les héros du drame de la villa Solms.

On pousse quelques exclamations, quelques clameurs, mais aucun cri haineux et de temps à autre, le beuglement prolongé de quelque ruminant, attaché à un arbre, rappelle à tous que le marché est ouvert.

Le temps est magnifique. Le soleil semblerait grimper le long des montagnes environnantes dont le sommet est voilé encore par un brouillard léger.

A l'intérieur de la salle aucune place n'est disponible dès huit heures moins un quart. Les accusés sont à leur banc. Giriat est pâle et affaissé; ces longues journées d'audience l'ont considérablement déprimé. Bassot monte toujours une nervosité féroce, il ne paraît pas avoir bien dormi, son regard est troublé et une ride de fatigue plisse le coin de sa levre.

L'inquiétude des deux accusés est visible et ils ne peuvent plus maintenant la dissimuler. Le verdict de la justice est proche et leur audace les abandonne.

L'AUDIENCE

L'audience est ouverte à huit heures. On entend immédiatement les plaidoiries des avocats.

PLAIDOIRIE DE M. FAVRE

M. Favre, avocat de Robardet parle le premier. La plaidoirie du jeune avocat est fort courte. Chaleureusement il présente la défense du terrassier de Neuville pauvre homme, dont la misère a soulevé l'émotion de chacun.

En termes fort heureux M. Favre décrit la psychologie de Robardet, ouvrier gagnant à peine de quoi vivre, ignorant, innocent et misérable. Il parle de la famille du malheureux, de sa femme et de ses trois petits enfants qui, ayant faim, mourant presque de froid, pleuraient, ayant à côté d'eux une fortune, un tas d'or qu'ils n'avaient point volé.

Il a fallu que Robardet partît pour faire ses vingt-huit jours, laissant sa maison sans pain et sans feu, pour qu'il songeât à tirer quelques sous d'officiers qui valaient des milliers de francs. On ne peut le condamner si l'on songe que certains commerçants qui sont libres pourraient même abuser de sa candeur et de son ignorance.

En terminant M. Favre dit qu'il est certain que le jury acquittera le pauvre homme et le rendra à sa femme et à ses enfants.

PLAIDOIRIE DE M. HENRI ROBERT

M. Henri Robert, du barreau de Paris, présente ensuite la défense de la fille Giriat.

Le talent du célèbre avocat qui s'affirme au cours de tant de causes sensationnelles, s'est manifesté hier d'une étonnante façon.

La plaidoirie de M. Henri Robert fort courte, fut un régal d'éloquence sans emphase et d'émotion vraie.

M. Robert constate tout d'abord qu'il est resté immobile à son banc quelques efforts permis ou illégitimes qui aient été faits de l'autre côté. Puis il dit que l'attitude de sa cliente fut humble et sans arrogance.

Il rappelle ensuite l'enfance de l'accusée, fille d'un pauvre ouvrier, sans famille, sans soutien et sans force, seule dans la vie incertaine et inquiétante à treize ans.

Il la montre à cet âge, prise par un besoin d'enfant de s'attacher, d'aimer, une autre créature humaine, sourie aux caresses quasi paternelles d'un vieillard indigne qui en fait sa maîtresse.

Le premier pas est fait. Seule à nouveau, affreusement déçue et trompée, elle se face avec l'ignominie de la vie de la galanterie. Combien d'autres furent dans son cas pour n'avoir point rencontré sur leur route l'amitié qui retient ou les mains qui secourent ?

Elle connaît alors toutes les joies faciles, toutes les splendeurs et aussi toutes les angoisses des courtisanes, de celles qu'on appelle les filles de joie et finissent toujours par devenir la proie de quelque homme de bien.

Bassot ce joli animal de proie a été admirablement tiré partie de la passion qu'il avait inspirée à Giriat. Il est habile et suprême de toujours se laisser séduire et de ne jamais se déshabiller, augmentant par cette tactique même sa force de domination sur cette femme.

Cela est si vrai que Ledermann, dans les confidences qu'il fit à son amie Olympe Duclot, avoua lui-même : Giriat est folle de Bassot, elle turvait tout le monde s'il le voulait.

Bassot c'est Bel-ami. C'est lui qui obli-



M. FAVRE, défenseur de Robardet

PLAIDOIRIE DE M. HENRI ROBERT

M. Henri Robert, du barreau de Paris, présente ensuite la défense de la fille Giriat.

Le talent du célèbre avocat qui s'affirme au cours de tant de causes sensationnelles, s'est manifesté hier d'une étonnante façon.

La plaidoirie de M. Henri Robert fort courte, fut un régal d'éloquence sans emphase et d'émotion vraie.

M. Robert constate tout d'abord qu'il est resté immobile à son banc quelques efforts permis ou illégitimes qui aient été faits de l'autre côté. Puis il dit que l'attitude de sa cliente fut humble et sans arrogance.

Il rappelle ensuite l'enfance de l'accusée, fille d'un pauvre ouvrier, sans famille, sans soutien et sans force, seule dans la vie incertaine et inquiétante à treize ans.

Il la montre à cet âge, prise par un besoin d'enfant de s'attacher, d'aimer, une autre créature humaine, sourie aux caresses quasi paternelles d'un vieillard indigne qui en fait sa maîtresse.

Le premier pas est fait. Seule à nouveau, affreusement déçue et trompée, elle se face avec l'ignominie de la vie de la galanterie. Combien d'autres furent dans son cas pour n'avoir point rencontré sur leur route l'amitié qui retient ou les mains qui secourent ?

Elle connaît alors toutes les joies faciles, toutes les splendeurs et aussi toutes les angoisses des courtisanes, de celles qu'on appelle les filles de joie et finissent toujours par devenir la proie de quelque homme de bien.

Bassot ce joli animal de proie a été admirablement tiré partie de la passion qu'il avait inspirée à Giriat. Il est habile et suprême de toujours se laisser séduire et de ne jamais se déshabiller, augmentant par cette tactique même sa force de domination sur cette femme.

Cela est si vrai que Ledermann, dans les confidences qu'il fit à son amie Olympe Duclot, avoua lui-même : Giriat est folle de Bassot, elle turvait tout le monde s'il le voulait.

Bassot c'est Bel-ami. C'est lui qui obli-

FEUILLETON DU RAPPEL RÉPUBLICAIN

du 5 Juin 1904

MARIAGE SECRET

On distinguait à présent les pantalons de cuir aux lourds boutons de métal, les larges sombriers abritant des faces barbus.

Puis, ce fut tout à coup un sauvage clamant et un regard sifflant qui fit créer une pluie de projectiles sur les têtes moussues bientôt émiettées.

Dans le clocher, à côté de son trompette, le lieutenant d'Aspremont commandait la défense, ne quittant sa lunette que pour saisir le mousqueton chargé que lui présentait ce soldat et pour mettre à bas, d'un coup infatigable, quelque combattant aux allures

II

L'horreur du Réveil

On distinguait à présent les pantalons de cuir aux lourds boutons de métal, les larges sombriers abritant des faces barbus.

Puis, ce fut tout à coup un sauvage clamant et un regard sifflant qui fit créer une pluie de projectiles sur les têtes moussues bientôt émiettées.

Dans le clocher, à côté de son trompette, le lieutenant d'Aspremont commandait la défense, ne quittant sa lunette que pour saisir le mousqueton chargé que lui présentait ce soldat et pour mettre à bas, d'un coup infatigable, quelque combattant aux allures

On distinguait à présent les pantalons de cuir aux lourds boutons de métal, les larges sombriers abritant des faces barbus.

Puis, ce fut tout à coup un sauvage clamant et un regard sifflant qui fit créer une pluie de projectiles sur les têtes moussues bientôt émiettées.

Dans le clocher, à côté de son trompette, le lieutenant d'Aspremont commandait la défense, ne quittant sa lunette que pour saisir le mousqueton chargé que lui présentait ce soldat et pour mettre à bas, d'un coup infatigable, quelque combattant aux allures

On distinguait à présent les pantalons de cuir aux lourds boutons de métal, les larges sombriers abritant des faces barbus.

Puis, ce fut tout à coup un sauvage clamant et un regard sifflant qui fit créer une pluie de projectiles sur les têtes moussues bientôt émiettées.

Dans le clocher, à côté de son trompette, le lieutenant d'Aspremont commandait la défense, ne quittant sa lunette que pour saisir le mousqueton chargé que lui présentait ce soldat et pour mettre à bas, d'un coup infatigable, quelque combattant aux allures

On distinguait à présent les pantalons de cuir aux lourds boutons de métal, les larges sombriers abritant des faces barbus.

Puis, ce fut tout à coup un sauvage clamant et un regard sifflant qui fit créer une pluie de projectiles sur les têtes moussues bientôt émiettées.

Dans le clocher, à côté de son trompette, le lieutenant d'Aspremont commandait la défense, ne quittant sa lunette que pour saisir le mousqueton chargé que lui présentait ce soldat et pour mettre à bas, d'un coup infatigable, quelque combattant aux allures

On distinguait à présent les pantalons de cuir aux lourds boutons de métal, les larges sombriers abritant des faces barbus.

gea Giriat et se rendre complice du vol des bijoux, car il lui laissait entendre que dès qu'elle serait riche ils pourraient vivre ensemble.

C'est lui le véritable coupable, l'auteur principal du crime, assassinat et Ladermann en fut l'écouleur.

Se basant sur les rapports des médecins et les dépositions des témoins aussi bien que sur des constatations faites à l'instruction, M. Henri Robert dit qu'il est absolument convaincu que Ladermann a été le seul assassin de Lucie Maïre et d'Eugénie Fongère.

Les accusations de César contre M. Giriat, contenues dans sa lettre à M. Hamard, sont démenties par César lui-même dans ses confidences à Olympie Duclot. Olympie Duclot avec laquelle il se montra toujours sincère et dont on ne peut douter de la sincérité.

Dans cette lettre in-extremis César Ladermann n'a qu'un but, c'est de se débarrasser du crime et de décharger Bassot. N'aurait-il pas dit dans un terrible instant d'angoisse : « Ce que j'ai fait, je l'ai fait par reconnaissance » ?

Un lien étroit, mystérieux, unissait ces deux hommes. Donc, César accuse Giriat. Eh bien ! il est impossible que Giriat ait pu commettre le double crime. Cela est impossible matériellement. Lucie Maïre a été vue par un témoin dans les rues d'Aix, à 10 heures 20 du soir le jour du crime.

D'autre part, Giriat et Fongère ont été rencontrés ensemble au Cercle par un autre témoin, pendant un entracte, à 10 heures et quart. L'entracte a duré environ 20 minutes et la représentation terminée, Giriat n'a plus quitté Fongère.

Le témoin affirme que Giriat se serait échappé pendant cet entracte et aurait tué Lucie Maïre. Cela est impossible, on la vit se promenant avec Fongère dans les couloirs du théâtre et il faut plus de 20 minutes pour faire le trajet, aller et retour, qui sépare le cercle de la villa Solms.

Giriat n'est donc pas un criminel. Les deux auteurs des crimes sont Bassot et Ladermann. Elle s'est rendue complice de vol, oui, mais pourquoi ? Parce que Bassot la fascina par ses promesses d'être à elle une fois riche.

M. Henri Robert qualifie durement la conduite de la femme Champion et considère ses déclarations comme des mensonges. Reprenant l'avis des docteurs et des premiers témoins de la découverte du crime, M. Robert dit que Ladermann avait bien l'intention de tuer Giriat, d'abord pour se débarrasser d'un témoin gênant et ensuite parce que Giriat supprimé, cela faisait une part de moins à prélever sur le butin.

L'éminent avocat termine en disant qu'il est impossible de condamner une femme qui n'est pas une criminelle mais simplement une égarée qui se fit complice d'un vol pour posséder celui qu'elle aimait. L'émotion produite par la saisissante plaidoirie du défenseur de Giriat est considérable.

Giriat pleure abondamment et semble absolument affaissé. Elle presse violemment les mains de M. Henri Robert sans prononcer une parole. Bassot crève les poings et semble extraordinairement surexcité.

PLAIDOIRIE DE M. VERMALE

Des deux défenseurs de Bassot, M. Vermale prend le premier la parole. Il se livre à une très longue dissertation sur la jeunesse de Bassot et essaye de laver son client des accusations portées contre sa moralité.

M. Vermale, défenseur de Bassot

A ce propos il attaque assez vivement le chef de la sûreté lyonnaise, M. Briotet, en oubliant que ce dernier n'a même pas voulu dans sa déposition, tenir compte de certains rapports de police qui ne lui paraissaient pas suffisamment fondés. M. Vermale s'étend longuement sur les opérations faites par le Comptoir Financier et les considère comme des négociations honnêtes n'ayant aucune allure touchée.

En terminant il dit que Bassot n'a été pour rien dans le crime d'Aix-les-Bains.

AUDIENCE DU SOIR

Il est une heure et demie lorsque l'audience du soir est ouverte. Cette fois-ci, on n'entend véritablement ni y a du monde jusqu'à la barre des témoins ; les galeries, elles aussi, regorgent de spectateurs et surtout de spectatrices. Le temps s'est subtilement couvert et la salle d'audience est plongée dans une demi-obscurité impressionnante. On distingue à peine dans l'ombre les visages des accusés. L'huissier apporte une lampe pour permettre à M. Bergougnoux, qui doit défendre Bassot, de suivre ses notes et cette petite clarté fait dans les demi-ténèbres achève encore de donner à cette salle d'audience un aspect émouvant de solennelle grandeur.

PLAIDOIRIE DE M. BERGOUGNOUX

Tout comme M. Vermale, M. Bergougnoux s'attache tout d'abord à laver son client de la triste réputation qu'il possédait alors qu'il habitait Lyon. A ce propos, et prenant immédiatement une allure agressive qui tout à l'heure occasionnera un grave incident, l'avocat de Bassot attaque différents témoins et en particuliers MM. Hamard et Briotet. M. Briotet, s'écrit à M. Hamard à son devoir d'honnête homme (murmures), en venant apporter tel des insinuations sans preuves sur le compte de Bassot ! M. Briotet, venu pour rendre compte de l'enquête faite par ses agents sur Bassot et le Comptoir Financier, a déclaré que Bassot avait la réputation d'un joueur et d'un souteneur et que le Comptoir Financier se livrait à des opérations louches.

M. Hamard, qui fournit de Paris, des renseignements analogues sur la moralité et les moyens d'existence de l'accusé, n'échappe pas aux foudres du jeune défenseur.

M. Bergougnoux soutient l'innocence de son client, disant que les seuls complices sont Giriat et Ladermann. Il établit une comparaison entre l'affaire Bassot et l'affaire Rabier, au cours de laquelle, il y a quelques années, une erreur judiciaire fut commise.

Déjà, dans cette affaire lamentable, c'était M. Hamard qui avait fourni un rapport, basé sur de faux renseignements. C'était également M. Henri Robert qui défendait les accusés et vous, M. le Procureur général, s'écrie M. Bergougnoux, vous ressembliez étrangement à l'avocat général Fourmier qui siégeait alors !

INCIDENT

A ces mots prononcés sur un ton d'apostrophe violente, des exclamations indignées sont poussées par le public. M. le procureur général se lève et le silence se rétablit.

Le Procureur général. — M. Bergougnoux, adressez-vous au jury qui est le juge. On vous laisse toute latitude pour votre défense, mais je ne vous permets pas de vous servir de ma personnalité.

La salle entière applaudit frénétiquement à ces paroles sévères. A son tour, M. le président se lève et invite le public au silence sous la menace de faire évacuer la salle.

M. le Président. — M. Bergougnoux, j'espère que vous voudrez bien faire votre profit des paroles de M. le Procureur général et ne plus faire ici de personnalité.

M. Bergougnoux. — M. le Président, je défends M. le Président. — Et moi, maître, je suis juge des convenances. (Applaudissements.)

L'émotion soulevée par cet incident, heureusement rare dans les débats judiciaires est longue à se calmer. L'effet produit est pénible et l'attitude de l'avocat parisien est sévèrement jugée par ses collègues mêmes.

La plaidoirie de M. Bergougnoux se prolonge durant quatre heures. Elle est basée sur l'absence de preuves matérielles de la culpabilité de son client et sur le manque d'aveux de ce dernier. Prenez garde, s'écrie-t-il, se tournant vers le jury, prenez garde de condamner un innocent. Rappelez-vous qu'il vaut mille fois mieux acquitter un coupable que de condamner un innocent !

Il refuse les accusations portées contre Bassot par le Giriat et s'attache à démontrer que ses deux dépositions à César Ladermann ne s'appuyaient aucunement sur le crime d'Aix-les-Bains.

L'argumentation du défenseur est très serrée, mais soulevée par instant les murmures de l'assistance. Il dit que Bassot n'a jamais menti au cours de l'instruction, toutes ses affirmations ont été reconnues exactes.

M. Bergougnoux soutient la thèse d'un complice de Giriat et de Ladermann comme mystérieux que l'on a été impuissant à retrouver et devrait se trouver ici, à la place de Bassot.

Devant les mouvements d'impatience de la grande salle, M. le Président réprime à grand peine, M. Bergougnoux termine sa plaidoirie en suppliant le jury de rendre un verdict d'acquiescement en faveur de son client pour acquiescer le calme de leur conscience.

La péroraison du défenseur de Bassot est accueillie par des ah ! ah ! de satisfaction.

M. Bergougnoux a parlé exactement cinq heures.

AVANT LE VERDICT

Les plaidoiries sont terminées. Le jury s'est retiré dans la salle des délibérations. Au dehors la foule, devant le Palais de Justice est énorme ; un piquet du 97^e d'infanterie a grand peine à la contenir.

On crie, on discute ; les cris : A mort ! retentissent dans le public qui attend avec impatience le verdict qui sera bientôt rendu. Quelques assistants qui ont quitté la salle d'audience viennent se mêler aux groupes et font part des incidents. On commente vivement l'intervention de son avocat. On comprend que les éloges immérités qui lui ont été adressés par son défenseur ont dû plutôt causer un véritable malaise et indisposer le jury. La cause était déjà bien difficile à défendre, ce parti pris de l'avocat de le rendre plus innocent encore si c'était possible, ont dû nuire à ce triste personnage qui, avec sa vive intelligence, l'a aussi.

Dans la salle l'animation est plus grande encore, dans cet atmosphère surexcitée, au milieu de ces groupes surexcités par plusieurs jours d'audience, l'excitement est grand et l'impatience plus grande encore.

Après une heure de délibération, le jury rentre en séance.

LES DÉCLARATIONS DU JURY

Après les formalités d'usage ont traduit les accusés. La Giriat est plus pâle encore que d'habitude et essaye quelques pleurs. Bassot est excessivement nerveux. Il est sept heures et demie du soir.

Le verdict, en ce qui concerne la Giriat, est affirmatif sur la question d'assassinat d'Eugénie Fongère, négatif sur celle relative à l'assassinat de Lucie Maïre, affirmatif sur la question du vol des bijoux, avec admission de circonstances atténuantes.

Le jury rend un verdict négatif à l'égard de Bassot en ce qui concerne l'assassinat des deux femmes et affirmatif sur la question de vol. Les circonstances atténuantes sont refusées à Bassot.

Robardet est seulement reconnu coupable de vol simple.

Aussitôt, M. Bergougnoux dépose trois catégories de conclusions, tendant à faire annuler, pour vices de forme, les délibérations et le verdict.

La cour se retire alors pour délibérer, tandis que la Giriat, se levant toute pâle, réclame toute son indulgence.

LE VERDICT

Pendant la délibération de la Cour, la foule qui encombre la salle d'audience est plus excitée que jamais et discute à haute voix. On commente diversement la décision du jury à l'égard de Bassot.

La Cour rentre en séance, aussitôt un silence terrifiant se saisit de tout le tribunal et de son comble. Le président se lève et prononce les condamnations suivantes :

LES CONDAMNATIONS

GIRIAT, 15 ans de travaux forcés. BASSOT, 10 ans de travaux forcés. ROBARDET, 3 mois de prison.

La Giriat et Bassot sont en outre condamnés solidairement aux dépens ; Robardet au vingtième des dépens.

Des applaudissements éclatent dans l'auditoire à la lecture de l'arrêt.

La Giriat se lève alors, les bras tendus vers la Cour.

— Je jure, s'écrie-t-elle, en frappant la barre de son poing, que je suis innocente du crime pour lequel on vient de me condamner.

— Oh ! Oh ! cria-t-on dans la salle.

— Je suis condamnée maintenant, riposte-t-elle, je le droit de parler.

Les gardes s'empoussèrent ainsi que son complice qui est resté très calme.

Robardet, affaibli sur son banc, et qui semble ne rien comprendre, se laisse entraîner sans rien dire.

LA SORTIE DU PALAIS

Il est huit heures et demie ; la voiture cellulaire attend, devant le Palais de Justice, les condamnés.

Un des témoins, la femme Caneau, se précipite sur la Giriat et l'embrasse.

Pierrette Renaud veut aussi embrasser Bassot ; on la retient malgré ces cris. Aux abords du Palais la foule, qui a grossi encore et qui connaît déjà le verdict poussé des clameurs et des cris de : A mort ! Aussi a-t-on dû prendre des mesures exceptionnelles. Des soldats et des gardiens à cheval entourent les voitures.

On grimace à cheval, on se tord le cou, on crie encore à mort. Plus de trois mille personnes suivent la voiture jusqu'à la prison, en criant :

Toute la soirée l'animation est très grande. On commente le verdict et chacun s'étonne que Robardet n'ait pas bénéficié de la loi Bérenger.

DIVERS INCIDENTS

J'ai pu, avant son départ du Palais échanger rapidement quelques mots avec la Giriat.

— Que dira-t-on de moi demain à Lyon, me dit-elle. Ah ! Que je suis malheureuse ! J'affirme que je suis victime d'une épouvantable erreur.

Quant à Pierrette Renaud, elle déclare être prête à épouser Bassot pour le suivre à la Nouvelle-Orléans.

Décidément, ce triste personnage était bien maître de ces pauvres cervelles.

ARRESTATION D'ÉDOUARD LADERMANN

Enfin, je complète mes informations en vous annonçant l'arrestation, hier soir à Genève, d'Édouard Ladermann, expulsé de France par un arrêté, aussitôt après sa déposition à Chambéry, pour violation d'une expulsion décernée contre lui il y a une quinzaine de jours.

Le frère de l'assassin sort à peine de la prison de Lausanne, où il a fait cinq mois pour vol et le canton de Vaud lui est aussi interdit.

Quand il aura réglé son compte avec la justice genevoise, il sera conduit à Berne son canton natal.

LÉON BORDE.

L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

Paris, 4 juin.

La commission sénatoriale des congrégations a entendu, après le départ de M. Combes, le frère Exupérien, premier assistant du supérieur général des frères de la doctrine chrétienne et le frère Justinius, secrétaire général du même Institut, qui ont donné des renseignements très détaillés sur la situation de l'Institut en France et à l'étranger, insistant sur les services rendus par leurs écoles d'enseignement professionnel.

Il y a actuellement une quarantaine d'écoles industrielles et professionnelles, et 30 écoles ou cours commerciaux, plus de nombreuses sont les écoles agricoles qui ont un ensemble de 40.000 élèves.

La commission, a déclaré M. Lantillac, a été particulièrement frappée, d'autre part, des détails qui lui ont été fournis sur les écoles des Frères entretenues dans les colonies et à l'étranger et auxquels tous les représentants de la France rendent hommage.

La commission donnera audience mercredi à un certain nombre de pères de familles, membres de l'association des anciens élèves de ces écoles à Marseille, mais à ceux-là seulement.

LES GRÈVES

A BREST

Brest, 4 juin.

Le port du commerce est toujours occupé militairement, car la situation est loin de s'améliorer. Le vapeur Saint-Antoine était arrivé d'Oran avec 400 fûts de riz. M. le Député, amateur, offrit aux dockers de décharger à n'importe quel prix. Ils ont refusé. La jurisprudence dit qu'en cas de force majeure le déchargement s'opérera dans le port le plus proche qui, en l'espèce, est Lorient ; mais à Lorient, la situation est aussi mauvaise qu'à Brest.

Le Saint-Antoine est parti pour Nantes. Il en résultera, pour la réexpédition des fûts à Brest, une dépense supplémentaire à la charge du commerce brestois, de 22 francs par tonne.

Pour alimenter un peu leur caisse les dockers ont consenti ce matin, et exceptionnellement, à décharger un petit bateau de sel et un petit charbonnier moyennant 6 fr. 50 la tonne au lieu de 2 fr. Les dockers sont alimentés par les secours municipaux et par les autres syndicats. Ils vont organiser des coups de grève et fuseront d'ores et déjà d'accepter toute concession que pourraient faire les armateurs.

Une fois en coopérative ils mettront à l'index la maison Chevillolet.

Le sous-préfet avait convoqué les entrepreneurs du bâtiment pour essayer de prévenir la grève. Il semble que les négociations aient échoué.

A LORIENT

Lorient, 4 juin.

Les désordres continuent à Lorient où la terreur règne. Les manifestants sont très excités et se livrent quotidiennement au pillage devant les troupes impuissantes. C'est ainsi que hier, ils tentèrent de détruire par le feu la chapelle Kiriadé ; ils assiègent autour de l'édifice des tas de fagots auxquels ils mirent le feu, dans la Carmagnole autour.

Par ordre du préfet maritime, commandant en chef, les troupes sont consignées jusqu'à nouvel ordre. Les propriétés privées sont gardées militairement jour et nuit.

L'entrepreneur Borgeat, particulièrement menacé, a reçu hier une nouvelle lettre de menaces de mort.

Le conseil municipal a voté des félicitations à neuf gardiens qui, chargeant plusieurs centaines de manifestants, sauvèrent une famille des flammes. Par contre, le conseil a refusé des félicitations au commissaire central.

A MARSEILLE

Marseille, 4 juin.

Les entrepreneurs de camionnage, syndiqués et non syndiqués, se sont réunis cet après-midi en assemblée générale, au siège de la société pour la défense du commerce. La discussion qui porta sur les divers incidents qui se sont produits entre patrons et ouvriers depuis leur dernière réunion du 28 mai dernier, a donné lieu au vote unanime de l'ordre du jour suivant :

L'assemblée générale décide de nouveau s'engager à respecter intégralement les conditions de travail de la sentence arbitrale prononcée le 4 septembre 1900 par M. Courat, président du tribunal civil, et prend l'engagement de ne pas se solidariser avec celui de ses membres qui contracterait une infraction à la dite sentence. Elle prend, d'autre part, la résolution ferme qu'au moindre incident qui ne serait pas justifié, de convoquer d'urgence une assemblée générale qui décréterait l'arrêt complet du travail.

En remettant cet ordre du jour au préfet des Bouches-du-Rhône et en remerciant M. Mastier pour la bienveillance avec laquelle il s'était entremis pour éviter un conflit néfaste aux intérêts commerciaux de Marseille, les membres du bureau syndical ont déclaré que les entrepreneurs de camionnage se sont tracé une ligne de conduite dont ils ne dévieront pas.

Ils ont ajouté qu'ayant fait preuve de bonne volonté autant que cela leur était possible, ils venaient auprès du préfet déplorer leur responsabilité, au cas où les événements prendraient une tournure regrettable.

La Guerre Russe-Japonaise

BRUIT DE LA REDDITION DE PORT-ARTHUR

Tokio, 4 juin.

Les bruits courus ici, principalement dans les cercles étatiques, que le général Sossol a proposé de se rendre, à condition que la garnison de Port-Arthur soit autorisée à se rendre à Niou-Tchouang avec armes et bagages.

On n'attache aucune importance à cette rumeur, qui, croit-on, est un ballon d'essai lancé par les Russes.

LA RUSSIE ET L'ALLEMAGNE

Saint-Petersbourg, 4 juin.

Le prince Ouroussoff a quitté Saint-Petersbourg, porteur d'une lettre autographe du Tsar pour l'empereur d'Allemagne. Dans cette lettre, Nicolas II prie l'empereur Guillaume de s'engager à ce que certaines mesures soient prises ultérieurement.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES

Saint-Petersbourg, 4 juin.

On mande de Moukden, 4 juin, que la situation est sans changement dans le rayon des opérations militaires. On n'a pas reçu de nouvelles de Port-Arthur. Les attaques heureuses des détachements russes dans le nord-est de la Corée inquiètent au plus haut point les Japonais.

DÉBARQUEMENT JAPONAIS

Tché-Fou, 4 juin (source anglaise).

Les forces japonaises récemment débarquées à Ta-Ku-Chan comptent 25,000 hommes. Ils ont 60 canons.

LA PRESSE JAPONAISE

Tokio, 4 juin.

Divers journaux rappellent au public qu'il est dangereux de mépriser l'ennemi. Ce matin, d'après le *Kokusan*, une des principales causes des défaites russes, Le *Nippon* voit déjà le partage de la Russie par les puissances. Il lui assigne le même sort qu'à la Turquie.

L'Asabi déclare qu'il faut observer avec soin l'attitude de l'Allemagne que l'accord anglo-franco-italien inquiète et rapproche de la Russie-améliorée par la guerre actuelle à chercher de nouveaux amis.

LES GRANDES FÊTES D'ÉTÉ

Du « Rappel Républicain »

LE LOOPING PÉDESTRE

du 12 JUNE

Questions Diverses

Plusieurs amis m'ont déjà écrit pour me demander des indications plus précises sur l'itinéraire à parcourir. Je ne puis répondre individuellement à personne, ne voulant favoriser aucun concurrent du Looping.

L'un d'eux me demande s'il sera disqualifié s'il arrive en bicyclette au premier contrôle. A cela je puis bien répondre que non ; je l'ai écrit, du reste, en toutes lettres.

C'est en réalité le chronométrage du premier contrôle, à sept kilomètres de nos bureaux, qui est le commencement de la course. La réponse est donc catégorique.

Nos contrôleurs de route ne surveilleront les coureurs qu'à partir de ce point.

Un autre me demande quel doit être le diamètre des épreuves photographiques. Il n'en est aucun d'imposé ; il en est de même pour les genres comme pour les teintes ; c'est affaire de goût.

Un troisième me demande si la course est autorisée. Que répondre ? Courez, volez, voltigez ; mais surtout ne vous

écartez pas pour une course qui, en réalité, n'est pas une épreuve de vitesse, mais bien une promenade d'un nouveau genre. Si la chaleur est trop piquante comment songer à courir avec un tel parcours, sur des routes trop ensoleillées ?

Enfin un quatrième lecteur me demande :

Comment se fera le départ du premier contrôle ?

La réponse est bien simple : A huit heures précises, le contrôleur, ayant pris les noms de tous les coureurs présents, et ayant signé leurs feuilles, tandis qu'eux mêmes signeront sur le registre de contrôle, donnera le signal collectif du départ pour tous les coureurs présents, dans la direction qui leur plaira.

Tout coureur partant avant ce signal sera par ce fait même disqualifié.

Les autres coureurs partiront au fur et à mesure de leur inscription, jusqu'à neuf heures et demie, heure de clôture du premier contrôle.

DU DEUXIÈME AU TROISIÈME CONTRÔLE

La distance entre eux est très courte, deux kilomètres environ.

Nous avons dû établir à ce point le troisième contrôle, afin de bien assurer le parcours complet de la boucle.

Vous quittez le deuxième contrôle, et vous tournez immédiatement à droite, longeant ainsi une route entre murs et propriétés, puis des jardins et de riches villas, près d'un frais vallon.

Ici, près d'un chemin vicinal ordinaire, sur la route, à gauche, un tilleul qu'on pourrait attribuer à Sully, près d'un mur adorablement encadré de glycines.

La descente devient aussitôt rapide. Les propriétés se suivent toujours plus riches, plus luxueuses, sous des arbres séculaires.

Au loin, le Rhône laisse deviner son ruban d'argent.

Une route en S, que coupent quelques raccourcis, amène les coureurs au village, peuplé de plus de mille habitants, près des ruines d'un château assiégé par les Lyonnais, au temps de la Ligue, en 1589.

Au bas de la descente, à gauche, s'élevait une belle église, toute moderne, où l'on accède par un large perron, et, devant elle, une belle place, à droite, qu'ombragent les platanes et qu'entourent les restaurants à la cuisine plantureuse et les garages.

Ici sera placé le troisième contrôle. Une gare de chemin de fer est située tout à côté.

Nos coureurs n'auront plus que 14 kilomètres 500 à parcourir pour venir cueillir leurs prix aux bureaux du Rappel Républicain.

Francdouaire.

LA GRÈVE DES DOCKERS

Rien de changé dans la situation de la grève des maritimes et dockers. Le nombre des ouvriers que la Compagnie de Navigation a embauchés pour le déchargement de ses bateaux s'élève maintenant à une quarantaine. Elle peut donc livrer à ses clients les marchandises qui leur sont adressées.

D'ici huit à dix jours, toutes les livraisons seront terminées.

Les grévistes se sont réunis hier soir, à huit heures, à la brasserie Soubrayr, place de la Pyramide, 25, à Vaise. Ils se réuniront lundi soir, à la même heure, à la salle Etienne-Dolet, cours Suchet, à Ferrache.

On espère qu'une entente sortira de ces diverses réunions.

LA VIE MILITAIRE

Les Réservistes automobilistes

Les gradés et hommes de troupe de la réserve et de l'armée territoriale susceptibles d'être convoqués en 1904, qui désiraient prendre part aux manœuvres ou voyages d'état-major comme conducteurs d'automobiles ou chauffeurs, avec ou sans leur machine, pourront être autorisés à accomplir en cette qualité leur période d'instruction en 1904.

Ceux qui ne devraient pas être convoqués normalement en 1904 pourront faire leur période par anticipation d'appel.

Les automobiles nécessaires sont : 1° Une voiture légère, d'état-major d'armée, une voiture légère, qui serait utilisée du 19 au 25 juin ;

2° Pour les manœuvres d'armée : une voiture moyenne, une voiture légère, devant être rendues le 3 septembre à Dijon ; la dislocation aura lieu le 16 septembre.

Les conducteurs d'automobiles et chauffeurs seront renvoyés dans leurs foyers à la dislocation.

ÉTRANGE DISPARITION

Les recherches à Lyon. — Un escroq

Il y a-t-il crime ?

Le parquet de Montluçon instruit à l'heure actuelle une affaire des plus étranges.

Le 27 mai dernier, M. Gilbert Lebourg, âgé de quarante-cinq ans, vigneron au village de Couraud, disparaissait sans motif du domicile conjugal.

Le susdit Lebourg un étranger, inconnu de la famille Lebourg, arriva en voiture à Couraud et raconta au père du disparu qu'il avait appris que son fils se trouvait en traitement à l'Hôtel-Dieu de Lyon, où on l'avait transporté, blessé de nombreux coups de couteau.

Si vous voulez m'accompagner, dit l'étranger, je vous conduirai auprès du blessé, qui est peut-être mort à l'heure actuelle.

On comprend l'anxiété dans laquelle cette nouvelle jeta M. Lebourg père, qui s'empressa de venir à Montluçon, accompagné de son second fils et de l'inconnu. Les trois hommes prirent le premier train pour Lyon.

Il n'y aurait pas à acheter des médicaments le dimanche... Nous répondons oui !

ACCIDENT MORTEL

Une femme tuée par une malle. Un triste accident a vivement ému hier le quartier de l'avenue de Noailles.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 4 juin. Temps lourd et couvert à Lyon, quelques ondées, menaces d'orage.

CHRONIQUE

Chambre de Commerce de Lyon. — Sous les auspices de l'Association coloniale.

CHRONIQUE

Nécrologie. — Hier on lui, au milieu d'une assistance considérable, les funérailles de M. François, directeur de la maison Favre et Lieux, de Lyon.

CHRONIQUE

LA MULATIERE. — Concours de boules. Dimanche, 42 juin, grand concours de boules organisé par l'Union des joueurs de boules de la Mulatière.

Lyons, jeu Bonnet, siège de Ma Boule, 237, rue Paul-Bert.

Courrier des Sports

COURSES A SAINT-OUEN. Première course. — 1. Glen g. 28.50, pl. 43.50. — 2. Charnier, pl. 15. — 3. Hexamètre, pl. 18.50.

CHRONIQUE

LA MULATIERE. — Concours de boules. Dimanche, 42 juin, grand concours de boules organisé par l'Union des joueurs de boules de la Mulatière.

CHRONIQUE

LA MULATIERE. — Concours de boules. Dimanche, 42 juin, grand concours de boules organisé par l'Union des joueurs de boules de la Mulatière.

CHRONIQUE

LA MULATIERE. — Concours de boules. Dimanche, 42 juin, grand concours de boules organisé par l'Union des joueurs de boules de la Mulatière.

CHRONIQUE

LA MULATIERE. — Concours de boules. Dimanche, 42 juin, grand concours de boules organisé par l'Union des joueurs de boules de la Mulatière.

Lyons, jeu Bonnet, siège de Ma Boule, 237, rue Paul-Bert.

Courrier des Sports

COURSES A SAINT-OUEN. Première course. — 1. Glen g. 28.50, pl. 43.50. — 2. Charnier, pl. 15. — 3. Hexamètre, pl. 18.50.

CHRONIQUE

LA MULATIERE. — Concours de boules. Dimanche, 42 juin, grand concours de boules organisé par l'Union des joueurs de boules de la Mulatière.

CHRONIQUE

LA MULATIERE. — Concours de boules. Dimanche, 42 juin, grand concours de boules organisé par l'Union des joueurs de boules de la Mulatière.

CHRONIQUE

LA MULATIERE. — Concours de boules. Dimanche, 42 juin, grand concours de boules organisé par l'Union des joueurs de boules de la Mulatière.

CHRONIQUE

LA MULATIERE. — Concours de boules. Dimanche, 42 juin, grand concours de boules organisé par l'Union des joueurs de boules de la Mulatière.

Lyons, jeu Bonnet, siège de Ma Boule, 237, rue Paul-Bert.

Courrier des Sports

COURSES A SAINT-OUEN. Première course. — 1. Glen g. 28.50, pl. 43.50. — 2. Charnier, pl. 15. — 3. Hexamètre, pl. 18.50.

CHRONIQUE

LA MULATIERE. — Concours de boules. Dimanche, 42 juin, grand concours de boules organisé par l'Union des joueurs de boules de la Mulatière.

CHRONIQUE

LA MULATIERE. — Concours de boules. Dimanche, 42 juin, grand concours de boules organisé par l'Union des joueurs de boules de la Mulatière.

CHRONIQUE

LA MULATIERE. — Concours de boules. Dimanche, 42 juin, grand concours de boules organisé par l'Union des joueurs de boules de la Mulatière.

CHRONIQUE

LA MULATIERE. — Concours de boules. Dimanche, 42 juin, grand concours de boules organisé par l'Union des joueurs de boules de la Mulatière.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS AUX Deux Passages. Actuellement, Mise en vente des TOILETTES DE CAMPAGNE ET DE BAINS DE MER.

Paris, 4 juin. — M. de Goulaine vient d'informer le président du Conseil qu'il demanderait à l'interpellation sur les désordres de Lorient et de Brest.

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Cet après-midi un chauffeur de l'Orient, de la maison J. Caillod Duvalier, ayant été débauché...

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifiée depuis quelque temps par les dockers rouges...

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifiée depuis quelque temps par les dockers rouges...

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifiée depuis quelque temps par les dockers rouges...

chou. — Assesours, A. Berthel, L. Pourradé, J. Falcot, L. Clavel, L. Bascon.

VIN DÉPURATIF IODURÉ

DE LA PHARMACIE MODERNE DE LYON 5, Rue Sainte-Catherine.

LES DERNIERS BILLETS

LOTTERIE DE GUÉRET. Construction d'un Musée à Guéret (Creuse) SONT EN VENTE A LA Société de Publicité Artistique & Commerciale.

AVIS

aux Pensionnats, Cercles, Patronages, Cafés, etc. A VENDRE THÉÂTRE GUIGNOL.

SPECTACLES ET CONCERTS

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Ce soir, 4 heures 1/2, Cyrano de Bergerac, comédie héroïque en 5 actes.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Table with 2 columns: Bond names and prices. Includes Consolidated, Italian, etc.

UNE INTERPELLATION

Paris, 4 juin. — M. de Goulaine vient d'informer le président du Conseil qu'il demanderait à l'interpellation sur les désordres de Lorient et de Brest.

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Cet après-midi un chauffeur de l'Orient, de la maison J. Caillod Duvalier, ayant été débauché...

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifiée depuis quelque temps par les dockers rouges...

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifiée depuis quelque temps par les dockers rouges...

Paris, 4 juin. — M. de Goulaine vient d'informer le président du Conseil qu'il demanderait à l'interpellation sur les désordres de Lorient et de Brest.

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Cet après-midi un chauffeur de l'Orient, de la maison J. Caillod Duvalier, ayant été débauché...

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifiée depuis quelque temps par les dockers rouges...

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifiée depuis quelque temps par les dockers rouges...

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifiée depuis quelque temps par les dockers rouges...

chou. — Assesours, A. Berthel, L. Pourradé, J. Falcot, L. Clavel, L. Bascon.

VIN DÉPURATIF IODURÉ

DE LA PHARMACIE MODERNE DE LYON 5, Rue Sainte-Catherine.

LES DERNIERS BILLETS

LOTTERIE DE GUÉRET. Construction d'un Musée à Guéret (Creuse) SONT EN VENTE A LA Société de Publicité Artistique & Commerciale.

AVIS

aux Pensionnats, Cercles, Patronages, Cafés, etc. A VENDRE THÉÂTRE GUIGNOL.

SPECTACLES ET CONCERTS

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Ce soir, 4 heures 1/2, Cyrano de Bergerac, comédie héroïque en 5 actes.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Table with 2 columns: Bond names and prices. Includes Consolidated, Italian, etc.

UNE INTERPELLATION

Paris, 4 juin. — M. de Goulaine vient d'informer le président du Conseil qu'il demanderait à l'interpellation sur les désordres de Lorient et de Brest.

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Cet après-midi un chauffeur de l'Orient, de la maison J. Caillod Duvalier, ayant été débauché...

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifiée depuis quelque temps par les dockers rouges...

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifiée depuis quelque temps par les dockers rouges...

Paris, 4 juin. — M. de Goulaine vient d'informer le président du Conseil qu'il demanderait à l'interpellation sur les désordres de Lorient et de Brest.

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Cet après-midi un chauffeur de l'Orient, de la maison J. Caillod Duvalier, ayant été débauché...

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifiée depuis quelque temps par les dockers rouges...

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifiée depuis quelque temps par les dockers rouges...

LES GRÈVES

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifiée depuis quelque temps par les dockers rouges...

chou. — Assesours, A. Berthel, L. Pourradé, J. Falcot, L. Clavel, L. Bascon.

VIN DÉPURATIF IODURÉ

DE LA PHARMACIE MODERNE DE LYON 5, Rue Sainte-Catherine.

LES DERNIERS BILLETS

LOTTERIE DE GUÉRET. Construction d'un Musée à Guéret (Creuse) SONT EN VENTE A LA Société de Publicité Artistique & Commerciale.

AVIS

aux Pensionnats, Cercles, Patronages, Cafés, etc. A VENDRE THÉÂTRE GUIGNOL.

SPECTACLES ET CONCERTS

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Ce soir, 4 heures 1/2, Cyrano de Bergerac, comédie héroïque en 5 actes.

COURS DE LYON

Table of market prices in Lyon, including various commodities and exchange rates.

COURS DE PARIS

Table of market prices in Paris, including various commodities and exchange rates.

MINES D'OR

Table of gold mine prices, listing various mines and their current values.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including reports on gold prices and international exchange rates.

PARIS, 4 juin.

Market news from Paris, 4 June, covering various financial and economic topics.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Financial information section, including details about the Canal de Panama and other financial matters.

Tableau d'admission en capital et intérêts

Table showing admission details for capital and interest, including various financial instruments and their terms.

Advertisement for 'RHUMATISMES' treatment, claiming radical cures and listing a pharmacy in Lyon.

Advertisement for 'GRATIS' services, offering various medical and health-related assistance.

Advertisement for 'H. BAUCHE & CIE' featuring 'INCROCHETABILITE' and 'COFFRE-FORT' products.

Advertisement for 'EMPLATRE BARBERON' for treating various ailments, including rheumatism and pain.

Advertisement for 'GUILLEMINOT' featuring 'LES PLAQUES' and 'LES MEILLEURES' products.

Advertisement for 'A VENDRE' property in Lyon, including details about the location and features.

Advertisement for 'A VENDRE' property, offering a house with a garden and other amenities.

Advertisement for 'A VENDRE' property, located in a desirable neighborhood in Lyon.

Advertisement for 'A VENDRE' property, featuring a well-maintained building.

Large advertisement for 'LOTÉRIE de GUÉRET', including details about the lottery, prizes, and ticket prices.

Advertisement for 'DERNIERS BILLETS' by 'L'Agence S. P. A.', promoting a lottery or financial opportunity.

Advertisement for 'VENTE JUDICIAIRE' (judicial sale) of various items.

Advertisement for 'LIBRAIRIE UNIVERSELLE' located in Lyon.

Advertisement for 'A VENDRE A L'AMIABLE' property, offering a house for sale.

Advertisement for 'CHATEAU GRIMALDI' and other real estate services.

Advertisement for 'Automobiles ECLIPSE' by 'H. JOSSIER', featuring various car models.

Advertisement for 'Migraines, Névralgies' treatment, featuring 'DRAGÉES' and 'RR. PP. PRÉMONTRES'.

Advertisement for 'BULLETIN D'ABONNEMENT' (subscription) for 'LE RAPPEL RÉPUBLICAIN'.

General notice for the public regarding the 'RAPPEL RÉPUBLICAIN' and its subscription information.

Advertisement for 'LA VEUVE DU CAISSIER' (The Widow of the Cashier) by Xavier de Montépin.

Textual content for 'LA VEUVE DU CAISSIER', including dialogue and narrative elements.

Textual content for 'LA VEUVE DU CAISSIER', continuing the story and dialogue.

Textual content for 'LA VEUVE DU CAISSIER', further narrative and dialogue.

Textual content for 'LA VEUVE DU CAISSIER', concluding the scene or chapter.

Textual content for 'LA VEUVE DU CAISSIER', final thoughts and reflections.